

soit déferé au comité parlementaire, présentement en session. L'expérience que nous avons acquise par l'étude du bill sur la division des territoires nous est salutaire à cet égard. Après avoir rencontré personnellement les porte-parole des territoires, le gouvernement a complètement changé d'idée.

• (9.50 p.m.)

Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a indiqué qu'il est impérieux d'accorder le droit de vote à l'échelon territorial aux habitants de l'Est arctique. Ils ont obtenu le droit de voter aux élections fédérales en 1962 sous notre régime, et nous nous proposons de leur permettre de voter aux élections territoriales aussitôt que possible. Je conviens qu'il est impérieux de leur accorder le droit de vote à l'échelon territorial. C'est une anomalie qui date de trois ou quatre ans et qui aurait dû être corrigée avant aujourd'hui.

Je conviens également que la question de l'indemnité aurait dû être réglée. Si l'étude du comité parlementaire devait constituer un obstacle au progrès, alors je dirais qu'il faut absolument aller de l'avant. Toutefois, j'espère que cela ne servira pas de prétexte pour refuser de donner suite de façon plus favorable à la demande évidente d'une autonomie accrue. Quand le rapport de la Commission Carrothers sera publié en septembre, il devrait être immédiatement déferé au comité permanent des affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, de sorte que nous puissions préparer la mesure législative qui s'impose d'urgence.

J'espère que nous pouvons encore faire ce grand pas vers une autonomie accrue dans le Nord-Ouest avant la date fixée de 1967. L'initiative revient au gouvernement, qui devra prendre des mesures énergiques, mais si l'on en juge d'après le débat de ce soir, nous avons tous le même objectif. Personnellement, toutefois, je pense que l'étude en comité du projet de loi nous fournirait une base de travail nous permettant de régler la question plus rapidement, car je redoute un long délai après la parution du rapport de la Commission Carrothers. Je recommande que le comité des affaires du Nord canadien puisse entendre les porte-parole du Nord, et j'appuierais la proposition venue de plusieurs côtés, voulant que nous allions nous-mêmes dans le Nord. De plus, je conviendrais que le froid est excellent, car c'est ce qui donne aux porte-parole des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, en cette enceinte, cette saveur particulière et réconfortante, que personne d'entre nous n'a en trop grande abondance.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rinfret.)

Sur l'article 1—*Conseil*.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, puis-je dire qu'il est dix heures, car la discussion n'est pas terminée?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Demain?

L'hon. M. McIlraith: Demain, nous avons l'intention de poursuivre l'étude des deux bills inscrits au nom du ministre du Nord canadien, c'est-à-dire l'étape de l'étude en comité et la troisième lecture du bill concernant les Territoires du Nord-Ouest, si la Chambre y consent, ainsi que la deuxième lecture et l'examen en comité du bill visant à modifier la loi sur le Yukon. Nous aborderons ensuite les crédits du ministère des Forêts, du ministère du Travail, du ministère des Postes, puis ceux du ministère de l'Industrie.

MOTION D'AJOURNEMENT DU DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[Français]

LE RECENSEMENT NATIONAL—A PROPOS DE
LA NOMINATION DE COMMISSAIRES
DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, c'est une question qui s'adresse à l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) ou à son adjoint parlementaire parce qu'hier, des accusations démagogiques et sans fondement, je dis bien démagogiques et sans fondement, ont été portées contre le gouvernement par un député de cette Chambre et je souhaite, monsieur le président, que la réfutation exposée ce soir à l'encontre des propos du député de Lapointe (M. Grégoire) reçoive de la part des journaux la même attention que le député accusateur a reçue.

De quoi se plaint-on? Que des personnes d'allégeance libérale se soient vu confier les responsabilités de procéder au prochain recensement national qui doit débiter le 1^{er} juin prochain. Je ne sache pas qu'il existe une définition officiellement acceptée du patronage mais, sans être un linguiste de profession ni un lexicologue, je crois que, selon l'expérience de nos mœurs électorales, il y a patronage quand la compétence est sacrifiée au profit de la partisanerie et de l'allégeance politiques.